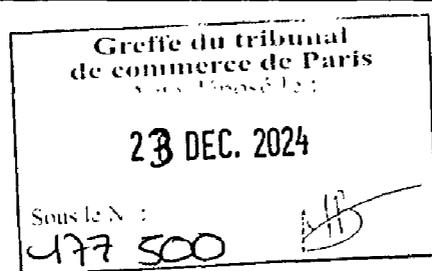


Bureau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/12/2024 - 177500 - 1975 B 06944 - 303 526 735 - FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE DE CONSEILS ET D'ORGANISATION CABINET SITBON



1

SOCIETE : FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 €uros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice arrêté au 31 DECEMBRE 2023

-- oOo --

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-huit juin quinze heures,

Les associés de la Société :

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 €uros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

**ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit
siège social sur convocation du Président.**

**La séance est ouverte par Monsieur SITBON Serge, en sa
qualité de président, qui demande acte, en premier lieu, de la
régularité de l'Assemblée, tant sous le rapport des convocations
que sous celui du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à
l'unanimité.**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il y joint l'inventaire, le bilan, les comptes annuels comprenant le compte de résultats et l'annexe ; il fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais légaux, avant la date de l'assemblée, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de gestion du Président relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
 - Examen des comptes, du bilan, du tableau de résultats et leur approbation éventuelle ;
 - Approbation des charges non déductibles,
 - Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ;
 - Quitus éventuel à accorder au Président ;
 - Questions diverses ;
 - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Après lecture des rapports du Président, la discussion générale est ouverte, au cours de laquelle des éclaircissements sont fournis.

Puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte au Président de la parfaite régularité de la réunion.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté à EUR. : 651,00 (SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS).

Elle prend note du montant positif de la « Réserve Libre » de Euros : 639.217,00 (SIX CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT DIX-SEPT EUROS).

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code,

- REINTEGRATIONS FISCALES

- Impôts sur les sociétés NEANT

- REINTEGRATIONS DIVERSES

- Dons aux œuvres 4.730,00 €

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à Euros : 651,00 (SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS) de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 651,00 EUROS
à virer intégralement au compte « RESERVE LIBRES » qui s'élève ainsi à Euros : 639.868,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>DIVIDENDE NET</u>
2022	10.000,00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

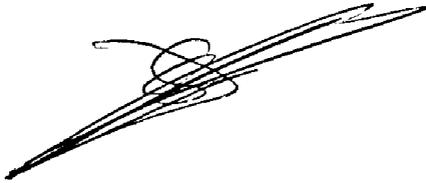
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui,
après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président associé
M. Serge SITBON



L'ACTIONNAIRE
Monsieur SITBON Fabien



L'ACTIONNAIRE
Monsieur SITBON Alain



L'ACTIONNAIRE : AL SAYDAWI Hamed



FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 €uros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

FEUILLE DE PRESENCE

SEANCE du 28 JUIN 2024

Noms - Prénoms	EMARGEMENT
Monsieur SITBON Serge 300 Actions	
Monsieur SITBON Alain 120 Actions	
Monsieur SITBON Fabien 120 Actions	
Monsieur AL SAYDAWI Hamed 60 Actions	

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 €uros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

RAPPORT DE GESTION DU 28 JUIN 2024
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023 l'activité de la société a été juste équilibrée.

Notre chiffre d'affaires a baissé d'une manière insignifiante.

En définitive, le résultat a été à peine bénéficiaire.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous mettons tout en œuvre pour continuer ce travail visant à optimiser notre résultat.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

NEANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1/ <u>CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL</u> :	1.032.412,00 €
en baisse de 0,47 %	
- Subventions d'exploitation	7.000,00 €
- Reprises sur Amortissements et provisions, transfert	
De charges	98.528,00 €
- AUTRES PRODUITS	<u>10.445,00 €</u>
 TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	 1.148.385,00€

CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE, totalisant EUR. : 1.138.771,00

- Charges externes	260.891,00
- Impôts et taxes	1.077,00
- Frais de personnel	638.848,00
- Charges sociales	212.589,00
- Amortissements	23.479,00
- Provisions	néant
- Autres charges	1.887,00

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à €... 9.613,00

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde négatif de 4.233,00 Euros des produits et frais financiers, il se trouve bénéficiaire de Euros : 5.381,00

Après prise en compte :

des Produits exceptionnels sur opération en capital de €.....	NEANT
des charges exceptionnelles sur opérations de gestion de €	4.730,00
des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour un montant de €	NEANT

de l'impôt sur les sociétés NUL,

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice de 651,00 Euros.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de Euros : 651,00, à affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 651,00 EUROS
à virer intégralement au compte « RESERVE LIBRES » qui s'élève ainsi à Euros : 639.868,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>- Exercice</u>	<u>DIVIDENDE NET</u>
2022	10.000,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code,

• REINTEGRATIONS FISCALES

- Impôts sur les sociétés NEANT

REINTEGRATIONS DIVERSES

- Dons aux œuvres 4.730,00 €

CONVENTIONS

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

- 1°) avantages accordés aux associés, alors que notre société était encore sous la forme SARL, lors de leur mise à la retraite, en vertu des assemblées générales du 20 novembre 1985 et du 20 Mars 1989 ;

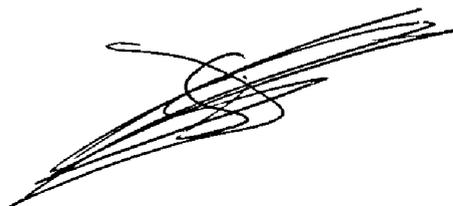
Nous vous signalons que Monsieur Serge SITBON, perçoit une rémunération en sa qualité de Président de la Société « FIECCOR ».

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS, Le 10 juin 2024

Le Président : SITBON Serge



FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEILS ET D'ORGANISATION

En abrégé « F.I.E.C.C.O. R. »

Et sous le sigle « CABINET SITBON »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 45.734 ,71 €uros

Siège social : 90, Rue d'Amsterdam – 75009 - PARIS

R.C.S. : PARIS 303 526 735

S.I.R.E.T. : 303.526.735.00038

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2023**

- - - oOo - - -

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à Euros : 651,00 (SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS) de la manière suivante :

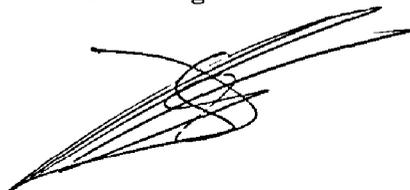
- Bénéfice de l'exercice 651,00 EUROS
à virer intégralement au compte « RESERVE LIBRES » qui s'élève ainsi à Euros : 639.868,00.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>DIVIDENDE NET</u>
2022	10.000,00 €

Fait à PARIS, Le 10 juin 2024

Le Président : SITBON Serge



Désignation de l'entreprise : <u>FIECCOR</u>		1 2		
Adresse de l'entreprise <u>90 RUE D AMSTERDAM 75009 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>		
Numéro SIRET * <u>3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 3 </u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
Valuers mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) *	CO	CA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR		
Immobilisations :		Stocks :		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		FIECCOR		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 735,.)	DA	45 735		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 573		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	639 217		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	651		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	690 176		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	136 856		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 500		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 052		
	Dettes fiscales et sociales	DY	623 001		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	24 599			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	839 008		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 529 184		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	836 265			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	28 331			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		FIECCOR				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	1 032 412	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 032 412	FK		FL	1 032 412
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	98 528	
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 445	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 148 385
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	260 891	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 077	
	Salaires et traitements *					FY	638 848	
	Charges sociales (10)					FZ	212 589	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA	23 479
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	1 887		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 138 771	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 613	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 233	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 233	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 233)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 381	

(F.1) (V.O.B. - voir tableaux n° 2052) * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise		FIECCOR										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1		2				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	27 432	KE		KF	2 829			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	17 315	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	94 335	LC		LD	680			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	111 650	LO		LP	680			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	5 488	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	43 551	1U		1V				
	TOTAL IV				1Q	49 039	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	188 121	0H		0J	3 509				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		1		2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				EN		EO		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	30 261	IX				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MC		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	17 315	MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	95 015	MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG	112 330	NH				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7				
	Autres participations				IO		OX	5 488	OZ				
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières				1J	10 522	2E	33 029	2F				
	TOTAL IV				1B	10 522	NJ	38 517	NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1A	10 522	OK	181 108	OL		OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N°1 ne pas reporter le montant des entrées

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 3**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FIECCOR Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise FIECCOR Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et rebases		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	27 432	PF	137	PG		PH	27 569
TOTAL I		RK	27 432	RM	137	RN		RO	27 569
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	15 754	QE	1 561	QF		QG	17 315
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	91 093	QM	2 076	QN		QO	93 169
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	106 848	QV	3 637	QW		QX	110 484
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ZN	134 279	ØP	3 774	ØQ		ØR	138 053

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais établissements	MØ	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
TOTAL I	KW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NI			NO				NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général des verse (NP + NO + NR)	NW			Total général des verse (NS + NT + NU)	NY		Total général des verse (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étalet			98 528	Z9	19 706
Primes de remboursement des obligations				SP	SR
					78 822

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGD)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		FIECCOR				Néant	<input type="checkbox"/>	*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP	22 000	UR		US	22 000
	Autres immobilisations financières		UT	11 029	UV		UW	11 029
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	11 226		11 226		
	Autres créances clients		UX	1 262 531		1 262 531		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	23 996		23 996		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	7 014		7 014		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	470		470	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 358		1 358	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	66 819		66 819		
	Charges constatées d'avance		VS	24 779		24 779		
	TOTAUX			VT	1 431 223	VU	1 398 194	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	27 065				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	28 331	28 331			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	108 525	108 525			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48 052	48 052				
Personnel et comptes rattachés		8C	105 937	105 937				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	248 152	248 152				
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	331	331			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	259 342	259 342			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 496	6 496			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	6 500	6 500				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 599	24 599				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	836 265	VZ	836 265		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise FIECCOR		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, cios Je 3 1 1 2 1 2 0 2 3		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	651
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)			RB	XW
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	XY
	Amendes et pénalités		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WG	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	4 730	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	
							5 381	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WE
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Mesures d'incitation à l'investissement sur le territoire expérimental	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Entreprises nouvelles - (reprise Entreprises en difficultés 44 septes)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 sexes A)	ØV	Société investissements autocatalytiques (art. 288C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septes)	PA	XS	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexes A)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 septes)	1F	Zone franche d'activité N° (art. 44 septes)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexes A)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 septes)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septes)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de sous-jacents (art. 39 sexes E)		YH	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes B)		YB	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes C)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes F)		YI	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			XI	5 381		
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	5 381		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise FIECCOR		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	10 884
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	5 381
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	5 503
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	5 503
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZI
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>FIECCOR</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	7 899					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 899			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	ØF	7 899			Report à nouveau		ZG					
										TOTAL II		ZH	7 899
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAIS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	107 529	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ	83 857				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	33 938	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	35 567				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	260 891	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	1 077				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	1 077	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	201 213	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	35 644	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	542 794	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RII			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JP					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 • Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FIECCOR

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)

(A)

(B)
(Venditions par lots)

(C)

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FIECCOR

Néant *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ter bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ter du CGI) <input type="checkbox"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter colJ=S+D+F-G-H
	À 19%, ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>FIECCOR</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxés à 10 %	taxés à 15 %	taxés à 18 %	taxés à 19 %	taxés à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>FIECCOR</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01012023</u> et clos le: <u>31122023</u>						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	1 032 412
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	1 032 412
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	10 445
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	7 000
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	17 445
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	11 320
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	168 915
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										CS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 887
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des cotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	182 122
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	867 735
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	867 735
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	1 032 412
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										EY	8,00
Période de référence										HX	
Date de cessation										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
										GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
										HR	/ / / / / /
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FIECCOR

ADRESSE (voie)

90 RUE D AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique SITBON

Prénom(s) SERGE

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

300

Naissance :

Date 20/05/1965

N° Département 75019

Commune PARIS

Pays

Adresse :

N° 195

Voie RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE

Code Postal 75008

Commune PARIS

Pays FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique SITBON

Prénom(s) FABIEN

Nom marital

% de détention

20,00

Nb de parts ou actions

120

Naissance :

Date 31/05/1964

N° Département 75012

Commune PARIS 12

Pays

Adresse :

N° 43

Voie RUE D'ESTIENNE D'ORVES

Code Postal 92400

Commune COURBEVOIE

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

FIECCOR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptable Juin 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

3 0 3 5 2 6 7 3 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FIECCOR

ADRESSE (voie)

90 RUE D AMSTERDAM

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Entreprises-comptables Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

01012023 et clos le 31122023

X

Désignation de la société :

FIECCOR
90 RUE

3 3 5 2 6 7 0 0 0 3 8 MéI: meirsitbon@gmail.com

SIRET

B. Activités exercées comptables Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

- Entreprise nouvelle, art. 44 sexies
- Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies
- Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
- Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
- Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
- Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
- Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
- Autres dispositifs
- Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
- Société d'investissement immobilier cotée

4.

D

E

F

G

par pays

H

OUI x

Si oui, indication du logiciel utilisé

FIECCOR
90 RUE D AMSTERDAM
PARIS

Tél: 0156680000

Tél:

Date: 09052024

lieu: PARIS

visé ou certifié par un conventionné

Prestataire :

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise FIECCOR
Adresse 90 RUE D AMSTERDAM 75009 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 SITBON ALAIN DIRECTEUR	9 RUE ADELAIDE LAHAYE 93170
2 SITBON SERGE Président	21 RUE GUEROUX 93380
3 ILLOUZ OLIVIER COMPTABLE	18 RUE DU REVEREND PERE LUCIEN AUBRY 94120
4 AL SAYDAWI HAMED COMPTABLE	17 Bis RUE MARCEL CLERC 95130
5 DINAR CAROLINE CHAHRAZED	93 AVENUE ROUGET DE LISLE 94400
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	114 680			114 680				114 680
2	101 482			101 482				101 482
3	60 775			60 775				60 775
4	54 447			54 447				54 447
5	53 311			53 311				53 311
6								
7								
8								
9								
10								
**	384 695			384 695				384 695

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 569
Total	1 569

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	386 264	- de l'exercice . 2023 . . . ⑩	5 381
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire SERGE SITBON Président		À <u>PARIS</u> , le <u>09052024</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	
SERGE SITBON Président	300							
195 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS								
FABIEN SITBON	120							
43 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 92400 COURBEVOIE								
ALAIN SITBON	120							
9 RUE ADELAIDE LAHAYE 93170 BAGNOLET								
HAMED AL SAYDAWI	60							
17 Bis RUE MARCEL CLERC 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD								

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
		Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	
	Stock à l'ouverture de l'exercice			Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A de CGI

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		